

## COMMUNE DE SAINT SEVERIN - 16390

### COMPTE RENDU DE LA

#### Réunion du conseil municipal du 09 AVRIL 2014

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE NEUF DU MOIS d'AVRIL à 20 H. le Conseil Municipal de SAINT-SEVERIN s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain RIVIERE, Maire.**

**Etaient présents :** M. Mmes RIVIERE Alain – BENOIT Patrick – DESAGE Sébastien - FOURRE-GALLURET Karine - GALLÈS Patrick – GENDRON Teddy - MARCADIER Christian – MEAR Emmanuel - MERCIER Bruno - MOREAU Jean-Clément – MORGAN Andréa - PLANTIVERT Marie-Edith - SIMONET Sylvette - SOCHARD Jacky - TELEMAQUE Marie-Claude.

**A été élu Secrétaire de séance :** BENOIT Patrick

**Date de convocation :** 01/04/2014

**Nombre total de conseillers :** 15

**Nombre de membres présents :** 15

**Majorité absolue :** 8

#### VALIDATION COMPTE RENDU

Le compte rendu de la réunion du 26 février 2014 est approuvé à l'unanimité

#### RENOUVELLEMENT CONTRATS EMPLOIS AVENIR

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en 2013 trois postes en emplois avenir avaient été créés. Messieurs DEBERNARD Thomas et PERIER Sylvain avaient été recrutés pour une période d'un an du 02/05/2013 au 01/05/2014 et Monsieur MAISONNEUVE Cédric pour 1 an du 01/07/2013 au 30/06/2014.

Ces employés se sont bien intégrés et donnent satisfaction. Aussi, monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler leur contrat d'un an, comme l'autorise la réglementation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de M. le Maire et:

- Décide de prolonger les contrats de messieurs DEBERNARD Thomas, PERIER Sylvain à compter du 02/05/2014 jusqu'au 01/05/2015 et de monsieur MAISONNEUVE Cédric à compter du 01/07/2014 jusqu'au 30/06/2015
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires au renouvellement des contrats.

Les autres termes du contrat restent inchangés.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il rencontrera la mission locale et Ohé Prométhée le 17 avril en présence de messieurs DEBERNARD Thomas, PERIER Sylvain et MAISONNEUVE Cédric.

#### CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL de 2<sup>ème</sup> CLASSE

Monsieur le Maire rappelle que Stéphanie FAVRAIS travaille 24 h par semaine au RSP et 11h au service de la commune et en particulier de la communication. Le Relais services publics (RSP) pourrait prochainement passer sous la compétence de la CDC Tude te Dronne ce qui est déjà la cas des RSP de

Chalais et Montmoreau. Le Maire propose d'ouvrir un poste 35 h par semaine ; ensuite la mairie fera une mise à disposition de l'animatrice du RSP à la CDC pour 24 h par semaine.

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé une convention de labellisation d'un relais services publics (RSP) en 2009 qui a ouvert en 2010. La fréquentation du relais services publics ne cesse d'augmenter. Le RSP est ouvert 24 h par semaine et l'animatrice en poste complète son temps plein en aidant le secrétariat de la mairie.

Monsieur le maire expose au conseil qu'il souhaite pérenniser ce poste qui est nécessaire pour aider la population dans ses démarches et qui soulage le secrétariat de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- La création d'un emploi d'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour assurer les fonctions d'animateur au relais services publics et aider le secrétariat de la mairie à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014
- Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe avec reprise des services antérieurs.

### **TRAVAUX DE VOIRIE 2014 EN MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE à la COMMUNAUTE DE COMMUNES TUDE ET DRONNE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, suite au regroupement des CDC du Pays d'AUBETERRE, du Pays de Chalais et de Montmoreau la voirie communale est confiée en délégation de maîtrise d'ouvrage à la CDC Tude et Dronne.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le programme de travaux de voirie 2014, à savoir :

N ° voie	Lieu-dit	Montant TTC
VC 202	Rue de la Poste	1 170.37 €
VC 102	L'Épine Mortève	10 376.52 €
VC 5	Chemin Font du Gour	3 808.34 €
VC	Cabinet médical	3 326.84 €
VC	Chemin Guimard	1 669.20 €
VC	Rue du Presbytère	648.42 €
VC 319	Maine Morand	1 775.13 €
VC	Les Gâtines les Garelles	7 221.22 €
<b>TOTAL</b>		<b>29 996.04 €</b>

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ✓ décide d'effectuer les travaux tels que décrits ci-dessus pour un montant de **29 996.04 € TTC**, en maîtrise d'ouvrage déléguée 2014.
- ✓ Autorise M. le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la CDC Tude et Dronne.

### **Programme d'intervention sur les chemins ruraux**

M. le Maire informe le conseil qu'il a rencontré l'entreprise DUPUY afin qu'elle établisse un devis pour étaler les gravats de l'aménagement du bourg, stockés au Breuil, sur les chemins des Gravières, du côté de Pillac, du ventre blanc qui va vers Longeveau et du Colombier.

## **Proposition d'une entreprise pour démausser et nettoyer les trottoirs du bourg**

M. le Maire présente un devis de l'entreprise TECH ASPIR LOCATION pour démausser et nettoyer les trottoirs : Coût : 700 € TTC à la journée. Prévision entre 5 et 10 jours de travaux sur la commune. Au vu du coût envisagé le conseil municipal propose de démausser les trottoirs en commençant par la partie la plus ancienne de l'aménagement du bourg qui date de 2004 et de faire le point au bout d'une semaine de travail. Le Maire va négocier les frais de déplacement.

## **Marquage de places de parking Place du Marché**

M. le Maire présente 2 devis de l'entreprise Collectivités Prestations Services. Le conseil municipal décide de retenir l'offre formule classique pour un montant de 831.36 € TTC. La dépense sera imputée avec les travaux d'aménagement du bourg.

Des containers poubelles pour les sacs noirs et jaunes vont être installés sur la Place du Marché. Il conviendra de faire l'acquisition de cache containers, en prévoir pour Les Patinets, La MAFFAH, Le Condroz.

## **Appel d'offre travaux de la salle des fêtes**

Une réunion entre l'architecte et la commission des travaux est prévue le 14 avril à 18 h. à la salle du vieux four pour faire le point sur l'avancement des travaux et informer les nouveaux conseillers. Le conseil municipal autorise le maire à lancer l'appel d'offre pour les travaux de la salle des fêtes.

## **Informations diverses :**

**Point sur le budget** : M. le Maire présente le budget primitif 2014 aux nouveaux conseillers.

**Fin des travaux de l'aménagement du bourg** : la réception du chantier d'aménagement du bourg a eu lieu le 09 avril à 11h. Des réserves ont été émises :

- des bordures ont éclaté, elles vont être traitées avec de la résine et du mortier
- devant chez Marie-Rose BOCQUIER il faut surveiller la pluie, car si elle est importante il y a un risque que les eaux rentrent dans sa maison dans ce cas une bouche avaloir sera installée.

Les WC publics sont presque terminés, il y a encore une couche de peinture à passer.

**Revoir le programme d'entretien des routes goudronnées** : la commission de la voirie se réunira le jeudi 17 avril à 18h30 à la salle du vieux four. M. MOREAU rencontrera le cabinet Merlin le 18 avril.

**Communication BIS N°21** : La sortie du bulletin n° 21 est prévue pour la fin du mois de juin. Il sera consacré à la présentation du nouveau conseil, au discours du maire, à la présentation des commissions, et à la présentation du budget sous forme ludique (camemberts).

**Cérémonie du 08 mai** : rendez-vous à la mairie à 10h30 et à 10h45 au monument aux morts. La cérémonie sera suivie d'un moment de convivialité. Le plus jeune des conseillers doit porter la gerbe. J-Clément MORAU s'occupe d'acheter la gerbe, M. CORGNAC de la sono et B. MERCIER de l'apéritif.

**Assemblée extraordinaire du 04/04/2014 des associations Comité Culture et Loisirs et Comité de Jumelage** : Patrick GALLES fait un compte rendu de la réunion :

La dissolution du comité de jumelage a été prononcée. Le CCL a créé un groupe section Jumelage, donc changement des statuts du CCL. Il faudra que chaque nouveau président du CCL intègre la section jumelage dans l'association. La section jumelage reste sous la responsabilité du bureau du CCL mais aura un responsable (Edith PLANTIVERT) qui gèrera son propre compte bancaire sous la gestion du CCL.

## Validation subventions aux associations.

<b>ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>	Voté 2014
AMICALE SAPEURS-POMPIERS	500,00 €
AMICALE DONNEUR DE SANG	250,00 €
ARC EN CIEL BOULISTE	400,00 €
ASS PONGISTE SEVERINOISE	800,00 €
BOUGE TON ECOLE	450,00 €
CLUB DU 3ème AGE	400,00 €
COMITE CULTURE ET LOISIRS (course)	600,00 €
COMITE CULTURE ET LOISIRS (fête)	4 000,00 €
COMITE CULTURE ET LOISIRS (repas anciens)	1 300,00 €
COMITE CULTURE ET LOISIRS (concours photos)	600,00 €
COMITE DE JUMELAGE	200,00 €
ENTENTE ST SEVERIN-PALLUAUD (foot)	2 300,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE 3ème AGE	350,00 €
SOCIETE DE CHASSE	550,00 €
SOCIETE DE PECHE	385,00 €
TENNIS CLUB	600,00 €
VIVRE ENSEMBLE	450,00 €
<b>CANTON</b>	
ADMR CANTON AUBETERRE	365,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	230,00 €
CANOE KAYAK AUBETERRE	100,00 €
<b>ASSOCIATIONS CARITATIVES</b>	
CROIX ROUGE FRANCAISE	400,00 €
<b>AUTRES DEMANDES</b>	
OHE PROMETHEE	30,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 310,00 €</b>

La commission animation se réunira le jeudi 24 avril à 18h à la salle du vieux four.

Prochain conseil 14 mai 2014 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est déclarée close.